



À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle du conseil au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, le mardi 10 mai 2022 à 19 h, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2022-05-23

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

2022-05-24

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2021
3. Mandat à la firme Génicité pour l'inspection d'un ponceau situé sur le rang Saint-Pierre
4. Mandat à la firme Génicité pour la réalisation d'un rapport afin d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière afin de reconstruire le rang des Chûtes Nord
5. Achat de matériel pour le système de son auprès de EV sonorisation
6. Formation pour la recertification PR3 pour nos premiers répondants (PR)
7. Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de mettre en place deux panneaux de signalisation attention à nos enfants sur la route 352
8. Montant accordé à nos employés pour l'entretien de la patinoire pour l'année 2021-2022
9. Mandat octroyé à monsieur Sébastien Thivierge pour la conception d'une dalle sur sol et la conception d'un bâtiment en structure de bois
10. Période de questions
11. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Ringuette, directrice générale et greffière trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable pour que soit complété le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui 10 mai, madame Guylaine Laporte a présenté le rapport financier aux



membres du conseil présents;

CONSIDÉRANT que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 735 262 \$, des charges pour 2 766 915 \$ présentant ainsi un déficit de l'exercice pour un montant de 31 653 \$ mais un excédent des revenus de fonctionnement sur les dépenses de 263 669 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

CONSIDÉRANT que le rapport financier nous indique également un surplus accumulé de **796 553 \$**.

2022-05-25

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu

QUE le Conseil approuve les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

QUE le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.

3. Mandat à la firme Génicité pour l'inspection d'un ponceau situé sur le rang Saint-Pierre

CONSIDÉRANT que suite à une demande de la municipalité au ministère des Transports du Québec (MTQ), celui-ci accepte de reprendre à sa charge un ponceau situé dans le rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, le MTQ a réalisé une inspection sommaire de ce ponceau et le ministère recommande à la municipalité une inspection plus complète de ce ponceau par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que ce ponceau est situé près du 625, rang Saint-Pierre à Saint-Narcisse et que la municipalité doit faire réaliser une inspection de ce ponceau;

CONSIDÉRANT que le MTQ nous a informé qu'il reprendra à sa charge ce ponceau, mais un certain délai est envisagé avant qu'il en reprenne la charge;

CONSIDÉRANT que monsieur François Thibodeau, ingénieur et Président de la firme GéniCité, nous a fait une proposition d'honoraires de **1 200 \$**, taxes en sus, pour la réalisation du mandat d'inspection ainsi que le rapport d'inspection;

CONSIDÉRANT que monsieur François Thibodeau, ingénieur, possède les compétences pour ce type de mandat.

2022-05-26

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse accepte la soumission de la firme Génicité déposée le 9 mai 2022 au montant de **1 200 \$**, plus taxes, pour la réalisation du mandat d'inspection du ponceau situé près de l'adresse civique 625, rang Saint-Pierre.

Adoptée à l'unanimité.

4. Mandat à la firme Génicité pour la réalisation d'un rapport afin d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière afin de reconstruire le rang des Chûtes Nord

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réaliser des travaux de reconstruction du rang des Chutes Nord;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation des travaux une demande d'aide financière au Programme d'aide à la Voirie locale (PAVL) est nécessaire;



CONSIDÉRANT qu'afin que notre demande d'aide financière au programme PAVL soit priorisée, un rapport résumant les problématiques de la chaussée signée par un ingénieur est nécessaire;

CONSIDÉRANT que monsieur François Thibodeau, ingénieur, possède les compétences pour ce type de mandat.

2022-05-27

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse accepte la soumission de la firme Génicité déposée le 9 mai 2022 au montant de **1 500 \$**, plus taxes, pour la réalisation d'un rapport signé par monsieur François Thibodeau, ingénieur, démontrant les problématiques de la chaussée

Adoptée à l'unanimité.

5. Achat de matériel pour le système de son auprès de EV sonorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler certains équipements de son système de son;

CONSIDÉRANT que la firme EV sonorisation liquide son inventaire à bon prix;

CONSIDÉRANT que monsieur Alex Gignac Rousseau qui utilise le système de son pour les soirées des Mercredis de l'Agora a fait des acquisitions auprès de la firme EV sonorisation, d'équipements qui permettent d'améliorer l'utilisation de notre système de son;

2022-05-28

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse approuve la dépense au montant de **550 \$**, plus taxes, de monsieur Alex Gignac Rousseau, pour l'acquisition d'équipements servant à notre système de son auprès de la firme EV sonorisation.

Adoptée à l'unanimité.

6. Formation pour la recertification PR3 pour nos premiers répondants (PR)

CONSIDÉRANT que le service de premier répondant est un service très apprécié par notre population;

CONSIDÉRANT qu'il est important que nos PR demeurent bien formés afin de donner un meilleur service lors d'interventions;

CONSIDÉRANT qu'une formation de maintien des compétences est offerte le 29 mai prochain à Bécancour;

2022-05-29

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse accepte de défrayer un montant de 375\$, plus taxes, au Centre de simulation Tactique et Médical de l'EST (CSMTE) pour une recertification de 3 PR, soit: messieurs Guy Gervais, Yvon Potvin et Mario Paquette.

QUE les frais de transports et de repas soient remboursés à nos PR qui participeront à cette formation.

Adoptée à l'unanimité.

7. Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de mettre en place deux panneaux de signalisation attention à nos enfants sur la route 352

CONSIDÉRANT que la présence de plusieurs enfants qui habitent le long de la route 352 entre la rue Du Collège et le rang des Chutes Sud;



CONSIDÉRANT que plusieurs automobilistes circulent sans se préoccuper de la présence d'enfants aux abords de la route 352;

CONSIDÉRANT que d'installer un panneau ATTENTION À NOS ENFANTS, aux abords de la route 352 dans les 2 sens pourrait faire réfléchir les automobilistes d'un potentiel danger d'enfants aux abords de la route;

2022-05-30

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain,
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse demande au MTQ d'installer 2 panneaux de signalisation ATTENTION À NOS ENFANTS, un dans chaque sens de la circulation sur la route 352, entre la rue Du Collège et le rang des Chute Nord.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jocelyn Cossette se retire de l'assemblée pour le prochain point, étant en situation de conflit d'intérêt.

8. Montant accordé à nos employés pour l'entretien de la patinoire pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'un montant de 500 \$ est accordé pour l'année 2021-2022 à monsieur André Ayotte pour son transfert de connaissance et un certain nombre d'heures pour l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que pour les prochaines années le salaire de monsieur André Ayotte sera établi selon le taux horaire indiqué à l'échelle salariale comme aide à l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que monsieur David Magny (responsable) et monsieur Alexandre Cossette (aide à l'entretien de la patinoire) ont pris en charge l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT que pour l'entretien de la patinoire un montant minimum de 2 500 \$ est alloué annuellement au prorata des heures travaillées en tenant compte du salaire des employés indiqué à l'échelle salariale;

CONSIDÉRANT que lorsque le montant minimum de 2 500 \$ est atteint, le tarif horaire selon le salaire indiqué à l'échelle salariale pour l'employé s'applique;

2022-05-31

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse accepte de défrayer un montant minimum de 2 500 \$ annuellement pour l'entretien de la patinoire et qu'une fois le montant de 2 500 \$ est atteint le tarif horaire de l'employé indiqué à l'échelle salariale s'applique selon le nombre d'heures travaillé.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jocelyn Cossette réintègre l'assemblée pour prendre part aux prochaines discussions

9. Mandat octroyé à monsieur Sébastien Thivierge pour la conception d'une dalle sur sol et la conception d'un bâtiment en structure de bois

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de notre projet de parc multifonctionnel la municipalité doit mandater un ingénieur accrédité dans le domaine de la structure pour les conceptions en lien avec notre projet;

CONSIDÉRANT que monsieur Sébastien Thivierge, ingénieur possède les compétences pour la réalisation de ce mandat de conception;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 10 MAI 2022

CONSIDÉRANT qu'un tarif horaire de 105 \$/heure est proposé pour environ 4 heures de travail comprenant la conception de la dalle du skatepark et 10 heures de travail pour la conception des éléments structuraux;

2022-05-32

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse accepte de défrayer un montant de 105 \$/heure à monsieur Sébastien Thivierge, ingénieur pour les travaux de conception de la dalle du skatepark et des éléments structuraux d'un bâtiment totalisant environ 14 heures de travail.

Adoptée à l'unanimité.

10. Période de questions

Aucune question.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

11. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2022-05-33

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **20 h 59**

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée